



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1003) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES BOUQUET,
ROPARTZ ET MESSIAEN A L'ASSOCIATION
COMPAGNIE SANDRINE ANGLADE**

**DÉCISION N° DM-24-327
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Compagnie Sandrine Anglade » représentée par Monsieur Michel PRADA, en qualité de Président, et domiciliée, 17 avenue du Château, 94300 VINCENNES d'organiser des répétitions pour une compagnie professionnelle dans la salle Messiaen, les 16 et 17 septembre 2024 de 09h30 à 12h00 ; dans la salle Ropartz, le 07 novembre 2024 de 10h00 à 16h00 ; et dans la salle Bouquet, le 18 novembre de 10h00 à 16h30, le 19 novembre de 10h00 à 17h00, le 20 novembre de 10h00 à 16h00, le 21 novembre de 10h00 à 17h30 et le 22 novembre 2024 de 10h00 à 13h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Compagnie Sandrine Anglade » représentée par Monsieur Michel PRADA, en qualité de Président, et domiciliée, 17 avenue du Château, 94300 VINCENNES, une convention de location de salles, afin d'organiser des répétitions pour une compagnie professionnelle en salle Messiaen les 16 et 17 septembre 2024 de 09h30 à 12h00 ; dans la salle Ropartz, le 07 novembre 2024 de 10h00 à 16h00 ; et dans la salle Bouquet, le 18 novembre de 10h00 à 16h30, le 19 novembre de 10h00 à 17h00, le 20 novembre de 10h00 à 16h00, le 21 novembre de 10h00 à 17h30 et le 22 novembre 2024 de 10h00 à 13h30.

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN